



Préfecture de Seine-Maritime

Commune de BOSC-GUÉRARD-SAINT-ADRIEN

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

2009-240

du

29 mars 2009

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

Prescrit
Approuvé
BV Cailly-Aubette-Robec

29 décembre 2008

11 juillet 2022

Inondation (débordement de
rivière, ruissellement, remontée
de nappe)

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec

Consultable sur internet

Consultable en mairie

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

date

aléas

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

3 novembre 1987

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Rapport de présentation du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	
Règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	
Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	
Zonage réglementaire du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	

9. Description des phénomènes d'inondation

Située dans le bassin versant du Cailly, la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.